Comité Radicalement Anti Corrida

Présidence d'honneur :
Morad El Hattab, Albert Jacquard, Jacques Derrida †

http://www.anticorrida.com

Nous, soussignés, considérant que l'existence et la recrudescence de la barbarie tauromachique ne sont pas dignes d'un pays dit civilisé et sont en contradiction avec l'essence même de la République et de la démocratie, demandons l'abrogation de l'alinéa 7 de l'article 521.1 du Code pénal, qui tolère que des sévices graves et des actes de cruauté soient infligés à des animaux sous couvert de tradition locale. La pratique tauromachique est en contradiction totale avec le principe d'une République une et indivisible puisque ce qui est réprimé par une amende de 30 000 euros et par 2 ans de prison sur l'essentiel du territoire français est permis par la loi sur une petite partie du sud de la France. Comme l'énonce Gérard Charollois, magistrat de l'ordre judiciaire et président de la Convention Vie et Nature pour une écologie radicale : « On ne réglemente pas la torture, on l'abolit ! »

Dans l'attente de cette abrogation, nous exigeons l'interdiction immédiate de l'accès des arènes lors des corridas aux mineurs de moins de dix-huit ans. En effet, la contemplation morbide de ces actes d'une cruauté inouïe par des enfants en pleine construction affective est intolérable et extrêmement dangereuse.

Nom et prénom	Adresse complète et pays	Signature

Cette pétition est à renvoyer à l'adresse suivante : **CRAC Europe**, **B.P. 51244 , 30105 ALES Cedex.**